

Retraitement des dispositifs médicaux dans les établissements de soins ambulatoires : nouvelles lignes directrices en bonne voie

Berne, avril 2026. Dix organisations professionnelles travaillent d'entente avec les autorités pour élaborer de nouvelles lignes directrices en vue du retraitement des dispositifs médicaux dans les cabinets médicaux et dentaires. La procédure de consultation sur le projet est terminée et a permis de recueillir de précieuses réponses qui sont en cours d'évaluation.

Les nouvelles lignes directrices (BPR ambulatoire) remplacent les anciennes sur le retraitement des dispositifs médicaux. Adaptée aux exigences d'un retraitement sûr, de haute qualité et conforme aux nouvelles connaissances scientifiques et techniques, la nouvelle version est basée sur les risques pour les établissements de soins ambulatoires qui les appliquent ; le retraitement étant un élément déterminant de la sécurité des patients.

Récemment réunies pour discuter des réponses à la consultation, les organisations et autorités concernées ont ouvertement discuté des points critiques et créé des sous-groupes thématiques dans le but d'approfondir certains contenus. Toutes ont estimé que la collaboration avait été très constructive et qu'elle avait permis d'atteindre les objectifs fixés. Elles ont décidé de poursuivre les travaux dans le but de créer des lignes directrices au bénéfice d'un large soutien et adaptées à la pratique. Elles remercient tous les professionnels et les organisations qui se sont activement engagés et qui continueront à le faire.

Les organisations professionnelles et les autorités suivantes ont participé à l'élaboration des nouvelles lignes directrices :

Association des médecins cantonaux de Suisse (AMCS), Association des médecins-dentistes cantonaux de Suisse (AMDCS), Association des pharmaciens cantonaux (APC), Communauté d'intérêts pour le retraitement dans le domaine de la santé (IG WiG), Fédération des médecins suisses (FMH), Société suisse des médecins-dentistes (SSO), Société suisse de stérilisation hospitalière (SSSH) et Swissmedic